

## Résolution des JSVR : POUR UNE POLITIQUE INCLUSIVE : DÉMANTELER LA MACHINE HOMOPHOBE

En mars dernier, le Tribunal d'Hérens-Conthey rendait son verdict dans l'affaire des agressions homophobes sur l'aire de repos d'Ardon. Selon les informations révélées par Rhône FM, les deux auteurs ont écopé l'un de 30 mois de réclusion, l'autre de 28 mois, dont une année ferme. La justice a notamment retenu le chef d'accusation de discrimination et incitation à la haine, qui condamne les agressions fondées sur la race, l'ethnie, la religion ou l'orientation sexuelle.

Pour rappel, les deux jeunes hommes, âgés de 22 et 24 ans, étaient jugés pour avoir perpétré entre 2022 et 2024 une dizaine d'agressions à l'encontre de personnes homosexuelles et queer sur l'aire de repos d'Ardon. Le mode opératoire des auteurs était particulièrement odieux : publication de fausses annonces sur internet, agressions voire chantage. Les deux jeunes hommes ont en outre été reconnus coupables de contrainte pour avoir harcelé pendant plus d'une année l'agent de la police cantonale en charge de l'affaire. A cela s'ajoutent des condamnations pour voies de fait, brigandage, dommages à la propriété, extorsion et chantage, menace, usurpation d'identité ainsi que violation grave de la loi fédérale sur la circulation routière. A noter que la défense peut encore faire recours au Tribunal cantonal.

Sur la base des informations révélées par Rhône FM dans le cadre de cette affaire, la position du PSVR se présente comme suit. Elle consiste d'abord à exprimer un soutien inconditionnel aux victimes de ces agressions. Elle entend ensuite dépasser l'expression du soutien, compte tenu de la récurrence des violences commises à l'encontre des personnes queer et homosexuelles. Au rebours des efforts entrepris au cours des dernières années pour construire une société plus inclusive, certains discours politiques continuent d'exposer et de stigmatiser les personnes issues de la communauté LGBTQIA+. En 2023 par exemple, à l'occasion de la Pride à Berne, les Jeunes UDC Suisse avaient fait polémique en assimilant les drapeaux arc-en-ciel à « la censure et l'exclusion, la décadence et la ruine ». On se souviendra également qu'en 2024, le député fribourgeois UDF Ivan Thévoz écrivait sur Facebook, suite à la victoire de Nemo à l'Eurovision : « Au moins lors des fêtes de lutte suisse, il n'y a que peu de tapettes » - propos pour lesquels la justice fribourgeoise l'a reconnu coupable de discrimination en raison de l'orientation sexuelle. De tels faits ne sont pas des « dérapages » : ils font part intégrante d'une colonne vertébrale bâtie sur le rejet de l'autre. La reproduction de discours homophobes, en particulier lorsqu'ils émanent de responsables politiques, participe à instaurer un climat où certains se sentent autorisés à s'en prendre à des personnes du fait de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre. Il faut aujourd'hui mettre un terme à cette logique.

Le PSVR s'engage donc à :

- défendre une politique de tolérance zéro face aux violences et aux propos haineux fondés sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre
- soutenir les campagnes de prévention et de sensibilisation contre les violences et les discriminations vécues par la communauté LGBTQIA+
- renforcer les dispositifs de signalement, d'accueil et d'accompagnement des victimes de violences homophobes et transphobes